

# Rapport annuel 2010

## Protection des eaux: la FSP reste ferme sur les promesses

Le 24 septembre 2010, le Conseil Fédéral a décidé que la modification de la Loi sur la Protection des Eaux entrerait en vigueur le 1er janvier 2011.

Il s'agit là d'une étape importante vers des "Eaux Vivantes". La nouvelle loi répond largement à notre Initiative lancée le 8 mai 2004 lors de l'AD de Brunnen et déposée le 3 juillet 2006 avec le nombre record de 161'836 signatures.

L'engagement lors de la récolte de signatures a porté ses fruits.

La modification législative porte sur les éléments centraux suivants:

- Les cantons doivent assurer la revitalisation des eaux;
- Les cantons doivent garantir les espaces aquatiques nécessaires;
- L'acquisition de terres agricoles est facilitée;
- Les cantons obtiennent des contributions fédérales pour les revitalisations;
- Les centrales électriques doivent assainir la gestion par éclusées;
- Les centrales électriques doivent rétablir le régime de charriage;
- Les centrales électriques doivent rétablir la migration piscicole;
- Les centrales électriques obtiennent des contributions pour l'assainissement, financées par une majoration sur les coûts du transport d'électricité sur le réseau à haute tension.

Le Conseil Fédéral doit maintenant encore édicter les directives d'application nécessaires. Un projet présenté cet été par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ne nous satisfait pas dans tous les domaines mais a obtenu cependant notre approbation de principe.

Nous avons ensuite été déçus de l'attaque en règle de l'Union Suisse des Paysans, qui a tenté sans retenue d'invalider les décisions du Parlement et de torpiller ainsi l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi.

Nous avons réagi vigoureusement à ce coup de force par une résolution adressée au Conseil Fédéral qui a rappelé les engagements pris par le Parlement.

## Lancement d'une pétition contre le "boom" des micro centrales hydroélectriques

Suite à l'introduction en 2009 de la "Rétribution à Prix Coutant" (RPC), la Suisse a vécu temporairement un véritable "boom" des micro centrales hydroélectriques. Plus de 700 projets de nouvelles micro centrales sont en discussion et le danger existe que même les derniers ruisseaux naturels soient sacrifiés sur l'autel de la production électrique.

Les centrales hydroélectriques provoquent des dommages aux poissons même lorsque les dispositions concernant les eaux résiduelles ou la migration des poissons sont appliquées.

Dans le but de freiner l'avalanche de projets et d'arrêter ce développement inquiétant, une pétition a été lancée lors de l'AD de Frutigen. Cette pétition, qui s'adressait autant aux autorités fédérales qu'aux cantons, comprenait les 6 exigences suivantes:

- La Confédération définit les critères environnementaux pertinents qui entraînent la suppression de l'attribution de la RPC.
- Sont en particulier exclues de la construction de nouvelles centrales hydroélectriques, les eaux courantes piscicoles naturelles ou peu atteintes, les zones de frai des ombres et/ou des nases ainsi que les eaux de montaison des truites lacustres.
- Les cantons déterminent les eaux, qui pour des raisons écologiques, touristiques ou piscicoles, sont exclues de l'utilisation hydroélectrique.
- Les centrales hydroélectriques d'une puissance inférieure 300 kW sont exclues de la promotion au moyen de la RPC.
- Dans les nouvelles centrales, la montaison et la dévalaison des poissons, le régime de charriage ainsi que la gestion par éclusées à un ratio maximum de 5:1, doivent être assurés.
- Inclure dans la concession de nouvelles centrales l'obligation faite aux exploitants de réserver 2 ct par mètre cube d'eau turbinée afin de garantir le financement des mesures compensatoires.

## **Cormorans: un recours empêche des interventions rapides**

Avec une pétition signée par plus de 11'000 personnes, la FSP a porté la problématique des cormorans au niveau du Palais Fédéral.

Le Conseil des Etats (le 10 mars 2010), et le Conseil National (le 15 juin 2010) ont défendu une motion qui demandait au Conseil Fédéral de faire en sorte que:

- La période de protection des cormorans soit raccourcie, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> mars au 31 août;
- Que les pêcheurs professionnels puissent utiliser leurs bateaux à moteur afin de réaliser des tirs d'effarouchement lorsque leurs filets sont tendus dans l'eau;
- Que L'OFEV reçoive la mission de travailler à une "Aide à l'exécution" des mesures, en collaboration avec les cantons, par régions lacustres, et comprenant en particulier les aspects suivants:
- Bases pour la régulation des colonies nicheuses de cormorans dans le secteur des réserves d'oiseaux d'eau;
- Bases pour la prévention des dommages aux filets tendus par les pêcheurs professionnels;
- Coordination des plans cantonaux respectifs de la chasse du cormoran et création d'une base cantonale commune pour autoriser des tirs d'effarouchement pas les pêcheurs professionnels.

Déjà à la fin mars 2010, les cantons de Neuchâtel, Fribourg et Vaud, ont obtenu l'autorisation de la part de l'OFEV pour prendre des mesures de régulation dans la colonie nicheuse du Fanel (mise en place de barrières, élimination d'anciens nids et si nécessaire: huilage des œufs). Mais peu après, l'Association Suisse de Protection des Oiseaux/Birdlife, l'association Helvetia Nostra ainsi que Pro Natura Suisse ont déposé un recours contre l'autorisation de l'OFEV et les interventions prévues n'ont pas pu avoir lieu. La reconduction de ces mesures en 2011, dépendra de la décision que prendra le Tribunal Administratif Fédéral.

Sachant que la problématique des cormorans dépasse nos frontières, des délégations suisses ont pris part à des manifestations contre les cormorans qui se sont déroulées le 4 janvier 2010 à Radolfzell (Lac de Constance - D) et le 20 mars 2010 à Ulm (D).

## **Truites triploïdes au lieu des arc-en-ciel ?**

Suite au recul massif des populations de truites de rivière, la demande pour des repeuplements au moyen de truites arc-en-ciel se fait de plus en plus pressante dans les milieux de la pêche. Toutefois la législation actuelle limite fortement ce type de déversements.

Au début 2010, nous avons pris connaissance des résultats négatifs suite à la tentative de repeuplement au moyen de truites arc-en-ciel sur le Rhin alpin, de plus l'OFEV a rejeté la demande du canton de Genève pour l'immersion de truites arc-en-ciel dans le Rhône.

Depuis que l'immersion de truites "triploïdes" (poissons incapables de se reproduire) dans des eaux dégradées a donné des résultats encourageants en Grande-Bretagne, la FSP a demandé à l'OFEV de nous communiquer si ce type de solution était envisageable chez nous.

Suite à cette demande l'OFEV s'est montrée prête à autoriser exceptionnellement des immersions de truites triploïdes dans des eaux fortement dégradées, dans des cas particuliers et fondés principalement par des motivations de protection des espèces (protection d'espèces locales menacées). Dans tous les cas, il appartient aux fédérations cantonales d'entreprendre des démarches auprès de leurs autorités compétentes.

## **La gestion des phosphates ne doit pas rester tabou**

L'OFEV veut rénover les 100 plus grandes STEP du pays afin d'éliminer les micropolluants (résidus de médicaments, produits de soins et cosmétiques, additifs alimentaires, etc.) qui sont actuellement déversés dans les cours d'eau et nuisent aux populations piscicoles.

La FSP soutient ce projet mais exige qu'en parallèle des mesures soient prises à la source (taxes d'incitation, interdictions et limitations d'utilisation).

Dans le même temps, et afin de garantir la production primaire, la FSP a demandé que l'élimination des phosphates soit analysée de cas en cas, et que dans le cas de lacs propres, cette filière coûteuse puisse être abandonnée.

## **Prestations en faveur de la nature et du paysage**

Suite à un accord d'aide financière conclu en 2009 avec l'OFEV, la FSP a obtenu pour la première fois un montant de 30'000 CHF pour l'année écoulée, à titre de compensation pour ses prestations en faveur de la protection de la nature et du paysage.

La FSP peut ainsi financer les prestations suivantes:

- Elaboration du site Web bilingue (de-fr) FSP : [www.sfv-fsp.ch](http://www.sfv-fsp.ch);
- Diffusion des "Newsletter-FSP" électroniques bilingues;
- Transmission des informations de l'OFEV de manière électronique à ses membres et aux autres personnes intéressées;
- Publication du "Schweizerischer Fisherei Zeitung-SFZ" (intégré dans le magazine mensuel «Petri Heil»);
- Diffusion de la version allemande du SFZ ainsi que sa version française (JSP), sous forme électronique à ses membres et aux autres personnes intéressées;
- Vente de publications à travers le Shop-FSP;
- Soutien aux fédérations et sociétés cantonales pour la formation initiale et continue;
- Extension et promotion du "Brevet Suisse du Pêcheur Sportif";
- Diffusion et promotion du "Code d'éthique de la FSP";
- Sensibilisation de la population par l'action périodique "Poisson de l'année".

## **La Newsletter-FSP dépasse les 7000 destinataires**

Le "Groupement-Newsletter-Pêche" a été créé à l'automne 2010. Ainsi la FSP, le magazine Petri-Heil et le bureau suisse de conseil pour la pêche FIBER, ont chargé le bureau ZiC internet & communication AG à Zollbrück, de distribuer leurs Newsletters respectives également aux abonnés des deux autres organisations. De plus, le réseau suisse de formation des pêcheurs a donné son accord pour que les 3 Newsletter soient également diffusées à tous les moniteurs SaNa.

C'est ainsi que le nombre de destinataires de la Newsletter-FSP a bondi d'environ 4'000 à plus de 7'000 d'un seul coup.

## **Le blageon – Poisson de l'année 2010**

En plaçant chaque année une espèce de poisson menacée au centre d'une campagne d'information, le projet "Poisson de l'année" a pour objectif la sensibilisation de la population aux enjeux de la protection des espèces ainsi qu'aux problèmes de la faune piscicole.

En 2010 - année internationale de la biodiversité - la FSP a choisi le blageon, un poisson qui figure depuis de nombreuses années sur la liste rouge des espèces menacées et qui demeure encore peu connu des pêcheurs.

## **Exposition Chasse-Pêche-Tir – La FSP: un centre d'attraction**

Lors de la 9<sup>e</sup> édition de l'exposition "Chasse-Pêche-Tir" à Berne - placée sous le slogan de la "diversité des espèces – le plus grand aquarium d'Europe présenté par la FSP a véritablement constitué une attraction pour de très nombreux visiteurs.

Le "Bar des ondines", géré conjointement par la FSP et la Fédération Cantonale Bernoise a aussi rassemblé une forte assistance.

Dans le cadre de cette exposition, la FSP a mis sur pied un débat public sur le thème "Protection des eaux – quelles suites ?" qui a remporté également un beau succès.

## **«Poissons en danger» – Moyen d'enseignement de la FSP pour les écoles**

Simultanément à l'ouverture de l'exposition "Chasse-Pêche-Tir", est paru un nouveau moyen d'enseignement nommé "Poissons en danger", élaboré à l'initiative de la FSP.

Ce matériel didactique de formation pour les classes de la 5<sup>e</sup> à la 10<sup>e</sup> année, peut être obtenu auprès du Shop-FSP, et permet d'aborder la problématique du recul des populations piscicoles.

Composé d'affiches, de textes de référence et de fiches de travail, il permet d'étudier les thèmes de l'utilisation de la force hydraulique, de la morphologie, des micropolluants, des espèces de poissons menacées ainsi que celui des oiseaux piscivores.

## Documents de formation orientés sur la pratique

Durant l'année écoulée, le domaine "Formation" a pu fournir à tous les moniteurs SaNa alémaniques la version modifiée du classeur du moniteur ainsi que les aides pratiques correspondantes et a également mis en œuvre leur traduction en français.

Parallèlement, le matériel d'instruction du Brevet du Pêcheur Sportif a aussi été complété d'une partie pratique conséquente. Depuis lors, la FSP reçoit une participation du produit de la vente de ce manuel, dont elle a assumé le patronage depuis de nombreuses années.

## Relations internationales

La FSP est membre avec droit de vote de l'EAA (**Europäische Angler Allianz**) qui fut fondée en 1994 et qui a compté par le passé jusqu'à 15 fédérations affiliées pour un total d'environ 1,5 millions de membres issus de 12 pays d'Europe de l'ouest. La FSP ne collabore toutefois pas activement aux travaux et généralement ne participe qu'à l'AG annuelle de l'organisation. C'est ainsi que sur la base de négociations, la cotisation annuelle de la FSP a pu être sensiblement réduite pour l'exercice 2010.

Née en 1986, l'ARGEFA (**Arbeitsgemeinschaft der Fischerei der Alpenländer**) est une plateforme d'information qui comprend les 6 organisations suivantes: Fédération de Pêche de la Bavière, Association de Pêche du Lichtenstein, Fédération Autrichienne de Pêche, Fédération de Pêche de l'Oberarlberg, Fédération de Pêche du Sud-Tirol et la FSP. La coopération au sein de l'ARGEFA – rencontres semestrielles des présidents et réunions régulières de spécialistes – n'occasionne que des frais limités.

## Bureau suisse de conseil pour la pêche (FIBER)

L'OFEV et l'EAWAG sont très intéressés par la coopération de la FSP au bureau FIBER créée en 2003, et se sont déclarés prêts à exempter définitivement la FSP de son antérieure contribution annuelle de 10'000 CHF.

Pour la première fois, la FSP a assumé la coresponsabilité du séminaire FIBER organisé le 19 juin 2010, qui a abordé les problématiques des micro centrales hydroélectriques et des prescriptions contestées sur la protection des animaux.

## Club des 111

Fondé en 2000, ce "club de sponsors" de la FSP a soutenu généreusement nos activités en 2010:

• Exposition "Pêche-Chasse-Tir" 2010	CHF	20'000
• Poisson de l'année 2010	CHF	5'000
• Actualisation du classeur des moniteurs	CHF	5'000
• Gestion centralisée des adresses	CHF	5'000

Sur incitation de la FSP, le Club des 111 a en outre soutenu une évaluation scientifique des nouvelles dispositions sur la protection des animaux afin de permettre de présenter des propositions de modifications possibles.

## La FSP s'est encore renforcée

Durant l'année écoulée, les trois organisations suivantes ont rejoint la FSP:

- Fédération internationale des pêcheurs amateurs du Léman
- Corporation des pêcheurs professionnels du Lac de Neuchâtel
- Club des 111

La Fédération Cantonale des Pêcheurs Jurassiens a annoncé son adhésion pour l'année 2011 et la Fédération Cantonale Valaisanne des Pêcheurs Amateurs a été admise avec le statut d'observateur.

## Gestion des adresses et mise en réseau Internet

Initiée par le règlement établi en 2009 sur la gestion centralisée des adresses, la firme ZiC internet & communication AG a développé le logiciel indispensable permettant dorénavant de mettre ce service gratuitement à disposition des fédérations et sociétés cantonales.

De plus, une plateforme Internet de mise en réseau développée en collaboration avec la firme ZiC, sera offerte aux Fédérations et sociétés à un prix abordable. Ainsi, il sera d'une part possible de mettre en place un mode de présentation uniforme des sites Web et d'autre part de proposer aux Fédérations intéressées de faire apparaître automatiquement et actualisées les FSP-News ainsi que l'agenda FSP, directement sur leur page d'accueil Internet.

## Deux Assemblées des délégués (AD)

Le 8 mai 2010, les délégués de la FSP se sont réunis à Frutigen dans l'enceinte de la Maison Tropicale pour l'inauguration et la visite de l'exposition permanente sur la pêche, élaborée conjointement par la Fédération Bernoise et la FSP.

Durant l'AD de l'après-midi, les délégués ont entériné le rapport annuel ainsi que les comptes de la fédération pour 2009, ils ont approuvé 4 demandes d'adhésion à la FSP, ont élu un remplaçant au sein du CD et ont nommé membre d'honneur le sortant Thierry Poterat, puis, après un exposé du Dr. Sébastien Hanfland de la Fédération de Bavière, ont décidé de lancer la pétition "Sauvez nos cours d'eau" contre le "boom" des micro centrales.

L'AD d'automne a eu lieu le 30 octobre à Zürich. Après une visite guidée de la ville, le budget 2011 a été approuvé. Les délégués ont été informés sur le Championnat des jeunes pêcheurs des 18 & 19 juin 2011 à Liestal et, après un exposé du Dr. Stefan Müller, chef de division à l'OFEV, sur le thème " Nouvelle Ordonnance sur la Protection des Eaux: point de la situation et suite des procédures", ils ont adopté la résolution "Les eaux vivantes requièrent plus d'espace", contenant des positions énergiques et précises sur l'Ordonnance sur la Protection des Eaux et demandant également une rapide et conséquente mise en application des nouvelles directives.

## Deux Conférences des présidents

La Conférence des présidents des organisations membres (fédérations cantonales) n'a pas de compétences décisionnelles, mais permet l'échange d'informations et d'idées.

Lors de la réunion du 30 mars 2010 à Soleure, les actions courantes du CD ont être examinées et les présidents orientés sur les affaires en suspens. Au programme de l'après-midi figurait la visite de l'exposition temporaire "POISSONS", au muséum d'histoire naturelle de Soleure.

La 2ème Conférence des présidents a eu lieu à Fribourg le 11 septembre 2010 et a débuté par la visite de l'exposition "A l'eau" de Michel Roggo, au muséum d'histoire naturelle de Fribourg. Les orientations du CD ont été complétées par des informations sur le sponsoring, le Championnat des jeunes pêcheurs et une solution de mise en réseau sur le Web.

## Comité Directeur (CD)

Thierry Poterat, vice-président, s'est retiré lors de l'AD de Frutigen et a été remplacé par Charles Kull.

Le CD est composé donc des personnes suivantes:

Roland Seiler	Président central
André Blanc	Vice-président/Caissier central
Charles Kull	Vice-président
Kurt Bischof	Chef communication
Laurent Giroud	Formation Romandie
Hans-Peter Güntensperger	Chef Shop-FSP
Martin Huber	Conseiller scientifique
Maxime Prevedello	Communication Romandie

Philipp Sicher, administrateur, participe aux séances du CD sans droit de vote et assume la responsabilité du domaine formation.

Les affaires du CD ont été administrées lors de 9 séances.

## Shop-FSP

Le Shop-FSP, administré avec un grand engagement par Hans-Peter Güntensperger et sa partenaire Monika Schmidt, a encore élargi son assortiment et était présent lors de nombreuses manifestations (assemblées, expositions, etc.).

Ainsi, le Shop contribue largement à l'image positive de la FSP.

## Secrétariat romand

Le secrétariat de Lausanne a été placé sous la nouvelle responsabilité de Charles Kull, vice-président FSP.

Après le décès d'André Verdon survenu subitement le 1<sup>er</sup> août 2010, sa veuve, Renate Verdon, s'est déclarée prête à assumer provisoirement seule la marche du secrétariat. Le cahier des charges a été adapté en conséquence.

\*\*\*